

Protocole de fonctionnement Patinage Montréal Été 2021.

1. Le dernier Plan de relance des activités de Patinage Québec doit être suivi par tous.
2. Une personne responsable sera présente sur place pour représenter Patinage Montréal pour chacune des soirées. Cette personne sera responsable pour Patinage Montréal du respect des mesures sanitaires établies par la santé publique.
3. Les inscriptions seront faites en ligne.
4. Le formulaire d'acceptation des risques et de santé devra être complété et fourni à Patinage Montréal par chaque patineur ou membre d'une bulle ainsi que pour l'entraîneur, avant l'acceptation de leur inscription.
5. Le jour de l'activité, les personnes **doivent** avant de se présenter à l'aréna, évaluer leur état de santé. Pour vous faciliter la tâche, un questionnaire d'auto-évaluation est disponible sur le [site gouvernemental](#). Vous pouvez aussi utiliser le formulaire du site [d'inscription de Patinage Montréal](#). Les personnes qui présentent des symptômes, qui ont reçu un résultat positif ou qui sont considérés comme des contacts étroits d'un cas de COVID, doivent demeurer à la maison. Si c'est votre cas et que vous avez déjà participé à une activité récente avec Patinage Montréal, vous devez immédiatement signaler la situation à Jean Amiot, responsable des écoles pour Patinage Montréal.
6. Le port du masque est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'aréna.
7. En tout temps, une distance minimale de 2 mètres doit être respectés.
8. Les patineurs et les entraîneurs peuvent arriver un maximum de 10 minutes avant l'heure prévue en apportant avec eux leur propre matériel : masques, bouteille d'eau, mouchoir, etc.
9. Tous doivent suivre les consignes du représentant de Patinage Montréal.
10. Tous doivent se désinfecter les mains à l'arrivée.
11. À l'arrivée à l'aréna, le patineur et l'entraîneur doivent donner leurs présences au représentant de Patinage Montréal sur place.
12. À l'intérieur de l'aréna, tout le monde doit suivre les indications.
13. Nous vous suggérons d'éviter autant que possible les vestiaires surtout que le nombre de personnes pouvant y être accommodé est inférieur au nombre de patineurs permis sur la glace. Des vestiaires désignés sont accessibles uniquement pour mettre les patins. Il faut suivre les instructions du responsable de Patinage Montréal et des employés de la ville. En tout temps la distanciation de 2M doit être respectée.
14. Aucun parent ne peut rester dans les couloirs ou vestiaires.
15. Un maximum de 25 personnes est autorisé à être dans les estrades, le port du masque est obligatoire ainsi que la distanciation de 2M.
16. Il ne doit pas y avoir d'attroupement lors l'entrée et de la sortie de la glace.
17. Aucun patineur ne peut être sur la glace sans la présence d'un entraîneur. Cet entraîneur n'a pas à être l'entraîneur du patineur.
18. Les patineurs peuvent enlever leur masque une fois sur la glace. Un contact bref entre un patineur et son entraîneur est permis.
19. Les activités hors-glace ne sont pas permises à l'intérieur de l'installation.
20. Advenant l'apparition chez un participant de symptômes similaires à la Covid-19 durant l'activité, il y aura une évacuation immédiate de l'installation et le protocole de la ville prendra immédiatement effet. Cette personne devra se faire tester le plus rapidement possible et aviser le responsable des écoles de Patinage Montréal du résultat. Toutes les personnes présentement devront être en alerte pour 14 jours, ayant été possiblement en contact avec une personne présentant des symptômes de la Covid.